



# OISEAUX-NATURE des propositions pour la FORÊT

Approfondissement de la conférence sur la biodiversité en forêt - Hadol le 08/12/2023

## A) Diagnostic et Constat :

### 1) une forêt qui couvre près de la moitié de la surface dans le département des Vosges

Avec un taux de boisement élevé (48 %) en progression, la forêt couvre environ 280 000 ha dans le département, avec de grosses disparités entre plaine à l'ouest et montagne à l'est. Le taux de boisement dépasse en effet souvent les 60 % dans les communes de montagne. Elle est essentiellement publique (plus des 2/3). Chênes et hêtres dominent en plaine alors que l'étage montagnard est le domaine du sapin. L'épicéa, abondamment planté depuis les années 1950 est très largement représenté.

*La forêt vosgienne, c'est 1/3 de forêt privée – 2/3 de forêt publique*

*Près de 50 000 propriétaires forestiers privés dans les Vosges*

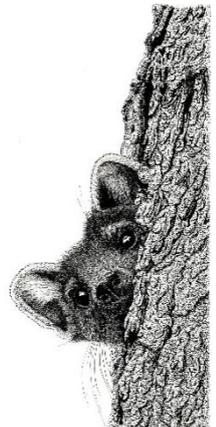
La forêt est un élément incontournable des paysages vosgiens et de l'économie locale avec une récolte annuelle de plus de 1,6 Millions de m<sup>3</sup> et une filière bois très active.



### 2) une forêt majoritairement gérée par l'Office National des Forêts (ONF) dans un objectif principal de production

Le code forestier confie à l'ONF la gestion des forêts appartenant à l'Etat (forêts domaniales) ou aux collectivités (forêts communales ou départementales). Le fondement de cette gestion repose sur un principe de « multifonctionnalité » à appliquer partout selon trois axes :

- Une fonction de **production** de matériel ligneux pour alimenter une filière de transformation. Cette fonction a un rôle important dans l'économie locale et assure des revenus non négligeables, bien qu'en baisse depuis plusieurs décennies, aux propriétaires des forêts.
- Une fonction **paysagère et d'accueil du public** pour diverses activités (chasse, loisirs, sports de nature, randonnées ...). Elle est un atout important dans le développement touristique du massif.
- Une fonction **écologique et environnementale** avec de nombreux services écosystémiques rendus dans les domaines tels que la qualité de l'air, le cycle de l'eau, les cycles géochimiques ou le refuge de nombreuses espèces dont certaines à statut de protection.



*La conférence de Hadol a permis aux participants de comprendre ce qu'est une pyramide alimentaire et rappelé combien les interrelations entre les êtres vivants sont fortes. Cela entraîne une interdépendance de chacun avec les autres, Homme y compris. Le rôle essentiel joué par la microfaune, les champignons, les décomposeurs, ... a également été rappelé.*

Certaines zones forestières sont identifiées pour leur intérêt dans cette dernière fonction et bénéficient d'un statut spécifique pour préserver des habitats particuliers ou des espèces : Réserves naturelles nationales ou régionales, Réserves biologiques dirigées ou intégrales, Zones spéciales de conservation (ZSC) ou Zones de protection spéciales (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000. A noter que les zones à niveau de protection élevé (RN ou RB) représentent moins de 2% de la surface en forêt domaniale et sont quasi inexistantes en forêt communale.



Cependant, malgré ces principes affichés de gestion multifonctionnelle et durable, le constat qui peut être fait est celui de l'application pour la presque totalité des forêts des Vosges d'une gestion courante à **objectif essentiellement de production** depuis des siècles, qui a profondément modifié les forêts en composition et en structure.

Cette gestion simplificatrice se traduit par :

- Une homogénéisation des peuplements par parcelle liée à la gestion en futaie régulière
- La limitation à une ou deux essences objectifs, essentiellement résineuses en zone de montagne : sapin, épicéa et pin sylvestre ;
- Une prédominance de l'épicéa (qui n'est pas d'origine naturelle dans les Vosges sauf très localement) sur des surfaces considérables soit en peuplement pur par plantation, ou en mélange dans la hêtraie sapinière ;
- Une limitation des essences feuillues dans les peuplements de montagne ;
- La disparition des stades matures du cycle sylvogénétique ;
- La disparition des arbres morts et globalement du bois mort ainsi que d'autres habitats.

Enfin on assiste à une mécanisation à outrance de l'exploitation, toute l'année, sans respect des cycles biologiques ou de la fragilité des sols à certaines périodes.

### 3) de multiples menaces pèsent sur la forêt et la biodiversité forestière

Ces menaces sont nombreuses. Elles ne se réduisent pas aux changements climatiques comme on l'entend désormais. De plus elles interagissent entre elles.

On parle de « changements globaux ».

Elles sont liées :

#### 1- au dérèglement climatique

Les aléas engendrés par les bouleversements climatiques provoquent des mortalités et dépérissements d'essences diverses (chênes, hêtre, sapin...) et en particulier d'épicéa largement favorisé en dehors de son aire naturelle.

Conséquence des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, le risque incendie progresse, même dans nos régions jusqu'ici épargnées.

Des surfaces importantes sont à renouveler prématurément et les plans de gestion sont obsolètes.

Le choix des essences à favoriser ou à installer pour le futur est compliqué par les incertitudes sur le climat futur...

Sur le moyen terme ces changements climatiques induiront des changements fondamentaux de la végétation et donc des habitats forestiers (par exemple montée en altitude de la sapinière jusqu'à sa disparition ?). De nouvelles espèces à répartition méridionale colonisent des zones plus au nord ou plus en altitude, les espèces strictement montagnardes notamment les reliques boréo-arctiques sont menacées de disparition...

#### 2- aux changements de pratiques notamment mécanisation de l'exploitation

La mécanisation de l'exploitation et des travaux forestiers est inéluctable. Pour la première fois, les sols sont soumis à des passages d'engins de plusieurs dizaines de tonnes (abatteuses et surtout porteurs de billes)

Cette mécanisation induit le tassement des sols (perte de porosité) et leur destruction pour des décennies voire des siècles (cf. travaux de l'Inrae). Le passage des engins devrait rester limité à certains « chemins » dans les parcelles, mais la plupart du temps c'est l'entièreté des surfaces qui sont parcourues.

Le passage des engins provoque de plus des blessures aux arbres, notamment à la base des troncs et sur les racines, porte d'entrée des champignons lignivores, véritable bombe à retardement pour le futur (les pourritures de tronc progressent à bas bruit et causent des pertes économiques sans équivalent (cf. travaux sur le fomes ou la fistuline hépatique)

Le déplacement de gros engins est très onéreux et impose une taille de chantier suffisante pour leur mise en œuvre. Aussi chaque chantier mécanisé est réalisé sur des surfaces





importantes. Il n'y a plus de capacité d'intervention rapide sur de petites zones notamment en cas de foyer de maladies (scolytes par exemple). Ainsi, les épidémies se développent sans aucune lutte, causant des dommages plus importants que par le passé dans les mêmes circonstances.

La mécanisation nécessite une desserte de plus en plus importante (route forestière, piste...) ce qui favorise une pénétration et une fréquentation toujours plus importantes et par conséquent la réduction des zones de quiétude pour la faune.

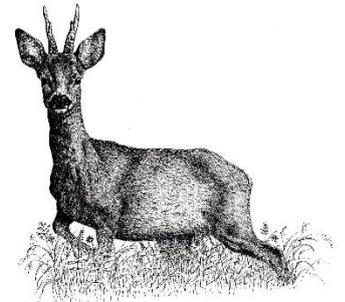
Enfin, l'évolution des exigences de la filière bois pour des produits standardisés (résineux de diamètre 50 cm) induit un moindre intérêt économique à conserver des gros bois ( $D > 60$  cm), ce qui a justifié le « rajeunissement » massif des forêts en éliminant les zones à gros bois.

### 3- à la pollution à longue distance

Dans les Vosges, l'épisode des « pluies acides » des années 1980 est encore frais dans la mémoire des forestiers. Les dépôts acidifiants, bien qu'en réduction pour certains ( $SO_2$  par exemple) sont toujours très présents actuellement (il tombe environ 30 Kg d'équivalent azote par ha et par an sur le massif vosgien ! (source ONF Renecofor). L'acidification des sols et des ruisseaux pouvant conduire à des dépérissements forestiers, la disparition d'une certaine faune aquatique est toujours d'actualité et la neutralisation des eaux de source est une dépense importante pour toutes les communes sur les substrats granitiques et gréseux.

### 4- au déséquilibre sylvocynégétique

Les populations de grands ongulés progressent partout depuis les années 1970 à tel point qu'on assiste à la disparition des semis de nombreuses essences (notamment les feuillus), à des dommages importants (abrutissement, écorçage, frottis) aux plantations si elles ne sont pas protégées. Les grands prédateurs (Loup et Lynx), qui pourraient naturellement réguler les populations d'ongulés, sont quasiment absents des Vosges.



Globalement on observe une simplification de la flore qui a des conséquences sur toutes les chaînes trophiques (insectes, etc.)

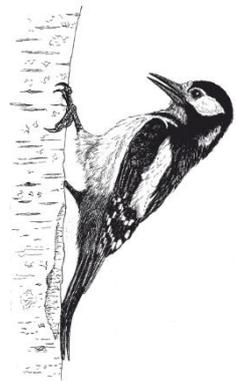
Enfin, l'explosion des populations de sangliers, liée en grande partie à l'agrainage, a un impact très important sur toutes les espèces d'oiseaux nicheurs au sol comme le Grand tétras, la Gélinotte des bois, la Bécasse des bois, les 3 espèces de Pouillots, dont le Pouillot siffleur.

*Le stress généré par la chasse sur les mammifères, les oiseaux, y compris les espèces protégées, est énorme. Citons un responsable chasseur concernant le cerf : " les causes de dérangement d'origines diverses le perturbent et provoquent entre autres un stress à l'origine de fuites répétitives. Les distances parcourues occasionnent de grandes dépenses d'énergie compensées par une surconsommation alimentaire pouvant atteindre 4 à 5 fois sa ration quotidienne hivernale et des réflexes de corticomanie à la source de phénomènes d'écorçage important" (Vosges matin 3/11/2023)*

### 5- à l'ignorance ou à de mauvaises connaissances

Des pratiques traditionnelles sont parfois très dommageables à la biodiversité.

On peut citer la destruction des fourmilières pour limiter les pucerons sur les arbres, le ramassage du bois mort pour faire propre ou parce que le bois mort serait source de vermine pour les arbres vivants, la destruction du lierre, alors qu'il joue un rôle très important en fin d'été (fleurs pour les insectes pollinisateurs) et en fin d'hiver (baies pour les oiseaux et les mammifères), ou encore l'entretien des routes et fossés à l'épaveuse en pleine saison de végétation...



### 6- à la surfréquentation

La forêt est de plus en plus fréquentée en toutes saisons, de nuit comme de jour et en tout lieu (en dehors des sentiers notamment dans le cas de la récolte des myrtilles au cours de l'été ou des champignons à l'automne). La faune est de ce fait régulièrement dérangée, en particulier au moment de la reproduction.



Cette surfréquentation constitue un des principaux facteurs de la disparition du grand tétras dans les Hautes Vosges.

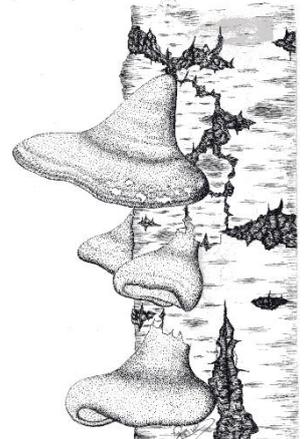
A noter des filières organisées de récolte commerciale de récolte des myrtilles et des champignons, des mousses de façon totalement illégale, et sans aucun respect du milieu naturel.

### **Les conséquences pour la biodiversité sont nombreuses :**

De nombreux habitats d'espèces (flore et faune) ont disparu.

De nombreuses espèces se raréfient voire disparaissent comme les Coléoptères saproxyliques (Lucane ou Grand capricorne dans les chênaies de plaine, Rosalie alpine dans les hêtraies...) chez les insectes, le Grand tétras, la Gélinoite, le Bouvreuil, le Pouillot siffleur, la Bécasse chez les oiseaux.

De plus, les peuplements sont moins résistants et moins résilients aux aléas climatiques et biotiques (tempêtes, sécheresse, pessières décimées par les pullulations de scolytes, chênaies ou sapinières dépérissantes...).



## **B) Quels enjeux biodiversité pour la forêt ?**

Le premier enjeu est bien entendu d'assurer une **pérennité de la forêt face aux menaces** et de rendre les peuplements plus résistants et plus résilients aux aléas par une gestion adaptative

Le deuxième enjeu est d'**enrayer l'érosion de la biodiversité forestière** tout en préservant les capacités de production et d'accueil du public. Il faut pour ça que le milieu forestier puisse accueillir un maximum d'espèces de la flore et de la faune potentielles par rapport au contexte écologique : sol altitude, climat... ce qui passe par la présence nécessaire d'habitats correspondant à ces espèces en qualité, nombre et surface.

Plus précisément il faut :

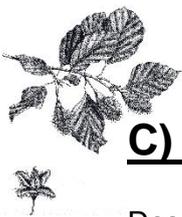
- ⇒ Tout mettre en œuvre pour la préservation et le maintien des espèces en danger : Grand tétras, Gélinoite, Lichen pulmonaire, etc.
- ⇒ Permettre le maintien et/ou le retour des espèces saproxyliques (insectes) ou saproxylophages (champignons), et des espèces liées aux vieux arbres et/ou vieux peuplements : lichens, etc.
- ⇒ Obtenir des peuplements mélangés et diversifiés en espèces et structures en abandonnant toute gestion trop simplificatrice (gestion en monoculture par parcelle)



La **préservation de la qualité des sols** est un enjeu fondamental pour le futur qui doit être une priorité de gestion durable. Elle ne doit en aucun cas être sacrifiée au nom des exigences économiques d'une filière bois industrielle qui a perdu la notion des contraintes liées au milieu naturel. C'est l'avenir des potentialités futures de la forêt qui se joue à chaque coupe !

Toute mesure pour enrayer la perte de biodiversité et plus largement pour assurer une pérennité du milieu forestier est dépendante d'un retour à un niveau de population des grands ongulés en rapport avec les capacités d'accueil du milieu (**équilibre sylvo-cynégétique**). L'exemple du parc national de Yellowstone (USA) est bien documenté et particulièrement riche d'enseignement.

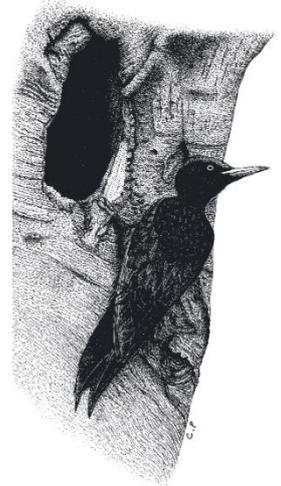
Enfin, il est un fait acquis que désormais l'économie locale passe par le développement de l'écotourisme. Il est donc très important que la région reste ou devienne attractive pour les gens qui habitent ou viennent passer du temps dans la région. Les **paysages**, dans lesquels la forêt joue un rôle majeur, doivent intégrer cette dimension notamment dans le cadre des reconstitutions après coupes induites par des aléas climatiques (tempête, scolytes...)



## **C) Quelles actions possibles (liste non exhaustive) ?**

Des instructions, des guides, des études voire des arrêtés... existent déjà sur le sujet depuis une trentaine d'années et permettent aux propriétaires de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la biodiversité. On peut citer l'Instruction ONF sur la gestion et la biodiversité, le guide Prosol concernant l'exploitation et le respect de la qualité des sols, le plan de chasse en matière cynégétique...

Ces documents sont malheureusement peu ou mal appliqués, sur de trop petites surfaces. Ils sont pourtant à mettre en œuvre sur tout le territoire, notamment pour les communes, au minimum dans les terrains dont la gestion est du ressort de la commune.



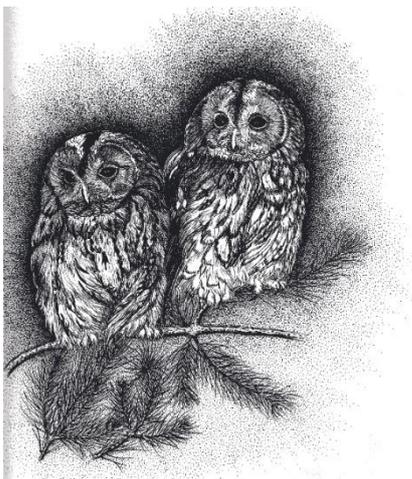
Pour rappel on peut citer quelques actions phares :

A l'échelle parcelle :

- Diversifier les essences dans le renouvellement des peuplements et la gestion courante.
- Gestion sylvicole d'arbres, pas de parcelle → abandon de la gestion en peuplement régulier pour une gestion en futaie irrégulière.
- Trame d'arbres habitats et d'arbres morts de gros diamètre.
- Augmentation du volume de bois mort par non-récolte des chablis dispersés.
- Préservation des dômes de fourmilières.
- Gestion des ongulés : protection des zones en cours de renouvellement-régénération par des moyens adaptés (engrillagement) en attendant l'arrêt des dommages de consommation par les ongulés.
- Préservation des zones humides, des zones difficiles d'exploitation (zone rocheuse...)
- Charte sur l'exploitation mécanisée : limitation de l'exploitation à certaines périodes avec des engins de dimensions limitées qui respectent des chemins d'exploitation...

A l'échelle d'un massif forestier :

- Mise en place d'îlots de sénescence ou de vieillissement, conservation de stades matures sur un certain % de la superficie (objectif 3% minimum).
- Conservation de zones en libre évolution (même après coupe rase).
- Mise en place de réelles zones de quiétude pour la faune.
- Gestion des ongulés : pas de nourrissage et respect des plans de chasse pour un retour rapide à l'équilibre.
- Chasse : abandon de la chasse des autres espèces que les ongulés.
- Entretien des accotements des routes forestières hors saison de végétation.





## **OISEAUX-NATURE : des propositions pour la FORÊT**

Conseils, mode d'emploi pour d'éventuelles interventions dans la forêt :

**Dans tout le département, chacun doit être conscient, informé de l'effondrement de la biodiversité en cours.**

Tout propriétaire de forêt, tout intervenant dans ce milieu fragile et sensible peut donc être attentif à ce qu'il fait.

Ce d'autant plus que le Code de l'Environnement (art. L 110-1) précise :

*"1°. les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. ...*

*2° Le principe d'action préventive... doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité"*

Oiseaux-Nature informe, sensibilise\* : il n'existe pas de sous-bois sans explosion de vie et présence d'espèces protégées se reproduisant de mars à mi-août.

Il reste donc 7 mois pour intervenir, dégager d'éventuels semis, jeunes arbres, cloisonner des parcelles de forêt etc. De plus, il est préférable d'exploiter le bois quand il est hors sève, pour qu'il se conserve mieux.

Inutile donc de se mettre hors la loi et de risquer une condamnation. Ci-dessous, l'extrait d'un jugement récent :

**"...l'absence de constat matériel de nids détruits ou d'oiseaux morts ou blessé" ne dégage pas sa responsabilité après un gyrobroyage...**

**"en effet, il est nécessaire de prendre également en considération la destruction des arbres ayant vocation à abriter des nichées, la diminution des ressources alimentaires, le bruit occasionné par le fonctionnement du gyrobroyeur pouvant entraîner l'abandon de nichées par les espèces les plus sensibles, ainsi que l'impact que peuvent avoir ces dégradations sur plusieurs années".**

\* par des sorties guidées, des conférences, des ateliers, son site internet, des articles de presse, sa revue "le Troglo", un webinaire "haies" (voir le site de la préfecture), etc...





## Une FODEX, pourquoi pas, mais une VRAIE ! Avec un VRAI respect de la biodiversité.

Plusieurs points clés doivent être pris en considération

### I / Préservation de la biodiversité :

#### I/a : pas de destruction de la végétation en période prohibée :

Rappel de dispositions déjà en vigueur ailleurs



**PAC 2023-2027**

**ANNEXE 14**

**BCAE 8**  
La biodiversité

Extrait :

Il est désormais interdit de tailler et/ou de couper les arbres et les haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux entre le 16 mars et le 15 août. Pour les DOM, la période est adaptée à la faune locale et établie par le Préfet.

L'interdiction porte sur les éléments topo-graphiques que sont les haies, les bosquets, les arbres isolés et les alignements d'arbres figurant sur le parcellaire de l'exploitation.

- Il est également interdit par arrêté préfectoral de procéder à la taille des haies au même moment et pour ces mêmes raisons dans les Vosges.

**Dans une forêt dite d'exception, procéder à des travaux de broyage ou de destruction pendant la période de reproduction est incompatible avec la préservation** des oiseaux, des insectes, des micromammifères tel le muscardin etc...

**Dans une forêt dite d'exception il ne peut y avoir opposition avec les 2 dispositions précédentes**

#### I/b : destruction d'arbres remarquables :

Les arbres dit « arbres-habitats », à haute valeur biologique, tels que des arbres à cavités, de très vieux arbres, des arbres morts sont conservés au nombre de 3 à l'hectare en forêt « ordinaire »

Ce nombre **doit être porté de 5 à 8 à l'hectare**, sinon un label d'exception paraît largement usurpé.

## II / Chasse :

Qu'on le veuille ou non, cette activité, en plus d'être dangereuse pour les humains, entraîne un stress considérable et néfaste pour l'ensemble de la faune.

Aucune destruction d'oiseaux ne se justifie.

La chasse doit être limitée aux seuls ongulés **cerfs, chevreuils, sangliers**, qui faute de grands prédateurs peuvent compromettre la régénération de la forêt lorsque leur densité est importante.

**Le calme doit être recherché en priorité** en forêt. C'est incohérent avec l'organisation de battues qui engendrent hurlements des rabatteurs, cris des chiens et coups de feu.

### II / a : cas du renard :

Le renard "apporte une contribution positive à l'écosystème forestier dans un département où la couverture forestière est particulièrement importante" Conseil d'Etat N° 432485 le 7/7/2021.

Forestiers privés des Vosges, 17/7/2019 :

Cet animal trouve parfaitement sa place en forêt et ne cause aucun trouble sur notre gestion forestière. Au contraire il élimine des petits rongeurs qui mangent beaucoup de graines, régulant ainsi naturellement l'équilibre.

Le renard, un **auxiliaire contre la maladie de Lyme** :



96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 33 52 00 - hauts-de-france@cnpf.fr

Fiche réalisée par Vincent VAAST avec l'appui de Sylvain PILLON

[hautsdefrance.cnpf.fr](http://hautsdefrance.cnpf.fr)

En Haute Marne, la chasse est interdite le mercredi. Chasse du renard et du blaireau, vénerie sous terre interdites dans le cœur du Parc des Forêts.

La destruction du renard ne se justifie pas dans une forêt d'exception.

### II / b : cas du blaireau :

**Blaireau** : Note De Service ONF -08-G-1454 du 28/01/2008

"Animal forestier, le Blaireau est présent dans les forêts publiques et l'Office National des Forêts, qui en est gestionnaire, est de ce fait un acteur important de sa conservation."

Animal patrimonial, la destruction du blaireau par déterrage ou tir ne se justifie pas dans une forêt d'exception.

Association Oiseaux-Nature. [oiseauxnature@free.fr](mailto:oiseauxnature@free.fr) Site internet : [www.association-oiseaux-nature.com](http://www.association-oiseaux-nature.com)

